

## MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC

À une séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Venise-en-Québec tenue à l'Hôtel de Ville de Venise-en-Québec, lundi 7 mars 2016 à 20h00 conformément aux dispositions du Code Municipal du Québec.

A cette assemblée sont présents les conseillers :

Madame Line Émard, Messieurs Gérard Bouthot, Alain Paquin, André Surprenant et Michel Vanier formant quorum sous la présidence du Maire Monsieur Jacques Landry.

Est absente : Madame Micheline Aubry

La Secrétaire-trésorière Madame Diane Bégin assiste également à cette assemblée

### **Dépôt d'une lettre de Mme Claire-Lise Kernén datée du 7 mars 2016.**

#### **10374-03-16 - Adoption de l'ordre du jour**

Proposé par : M. Michel Vanier  
Appuyé par : Mme Line Émard  
ET RÉSOLU

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 7 mars 2016 et de laisser l'item « Affaires Nouvelles ». Ajout du point 3.4 Comité santé et sécurité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

#### **10375-03-16 - Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> février et des assemblées extraordinaires du 9 et du 29 février 2016.**

Proposé par : M. Michel Vanier  
Appuyé par : Mme Line Émard  
ET RÉSOLU

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> février et des assemblées extraordinaires du 9 février et du 29 février 2016.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

#### **10376-03-16 – Quote-part M.R.C. DU Haut-Richelieu**

Proposé par : M. Alain Paquin  
Appuyé par : M. André Surprenant  
ET RÉSOLU

Que ce Conseil autorise le paiement de la quote-part 2016 à la M.R.C. du Haut-Richelieu réparti comme suit : 15 mars 2016 : 58 574.34\$ et 1<sup>er</sup> juillet 2016 : 58 574.25\$.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

#### **10377-03-16 – Contribution 2016 - organismes**

Proposé par : M. Alain Paquin  
Appuyé par : M. Gérard Bouthot  
ET RÉSOLU

Que ce conseil renouvelle sa contribution pour l'année 2016 aux organismes suivants :

Club de l'Âge d'Or : 2 000\$

S.I.T.E. : 43 000\$

Coopérative de Santé Lac Champlain : 696,50\$ soit l'équivalent de la taxe d'affaire

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**10378-03-16 – Rapport inspecteur**

Proposé par : M. Michel Vanier  
Appuyé par : M. Alain Paquin  
ET RÉSOLU

Que ce Conseil prend acte du rapport de l'Inspecteur des bâtiments pour les permis émis pour la période du 1<sup>er</sup> février 2016 au 29 février 2016.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**10379-03-16 – Achat tente gonflable**

Proposé par : M. Michel Vanier  
Appuyé par : M. André Surprenant  
ET RÉSOLU

Que ce Conseil procède à l'achat d'un igloo gonflable LED de la firme Tente Gonflable Inc. pour un montant de 13 101,40\$ taxes incluses. Cette résolution annule la résolution 10362-02-16.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**10380-03-16 – AZ Architecte**

Proposé par : M. Michel Vanier  
Appuyé par : Mme Line Émard  
ET RÉSOLU

D'autoriser le paiement au montant de 1 149,75\$ à la firme AZ Architecte pour des travaux additionnels requis pour l'appel d'offres du centre communautaire. Ce montant sera pris à même le règlement 413-2015.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**10381-03-16 – Pacte rural – Enseigne numérique**

CONSIDÉRANT la disponibilité de fonds dans le Pacte rural 2014-2019 au bénéfice des communautés rurales du Haut-Richelieu;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Venise-en-Québec a identifié le besoin d'installation d'une enseigne numérique à messages variables ainsi qu'à l'aménagement d'une partie de l'entrée de l'Hôtel de Ville afin d'y intégrer l'enseigne.

Proposé par : M. Michel Vanier  
Appuyé par : M. Gérard Bouthot  
ET RÉSOLU

Que ce Conseil mandate la Directrice-générale et secrétaire-trésorière à présenter une demande d'aide financière et signer un éventuel protocole d'entente avec la M.R.C. du Haut-Richelieu dans le cadre du Pacte rural 2014-2019 pour le projet : Fourniture et installation d'une enseigne numérique à messages variables et aménagement.

Que ce Conseil demande un montant de 23 380\$ pour la réalisation de ce projet, ce qui représente 80% des coûts admissibles.

Que ce Conseil y contribue un minimum de 20% des coûts du projet.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**10382-03-16 – Programmation TECQ (taxe sur l'essence et contribution du Québec)**

CONSIDÉRANT que la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

CONSIDÉRANT que la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

Proposé par : M. Michel Vanier  
Appuyé par : M. André Surprenant  
ET RÉSOLU

Que la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

Que la Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

Que la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

Que la Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28\$ par habitant par année, soit un total de 40\$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;

Que la Municipalité s'engage à informer le Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

#### **10383-03-16 – Octroi contrat centre communautaire**

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions pour le centre communautaire le 23 février dernier;

CONSIDÉRANT le règlement d'emprunt no. 413-2015 couvrant ces travaux;

Proposé par : M. Michel Vanier  
Appuyé par : Mme Line Émard  
ET RÉSOLU

Que ce Conseil accorde le contrat pour la construction d'un centre communautaire à la firme Axim Construction Inc. pour un montant de 756 000\$ taxes incluses tel que leur soumission du 23 février dernier. Ce montant sera pris à même les montants de la TECQ et du règlement d'emprunt 413-2015.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

#### **10384-03-16 – Autorisation entente avec Garda**

Proposé par : M. Gérard Bouthot  
Appuyé par : M. Alain Paquin  
ET RÉSOLU

Que ce Conseil autorise la Directrice-générale et secrétaire-trésorière à signer la convention de services et ouverture de compte pour les services de vérification d'antécédents avec la firme Garda Solutions de vérification.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

#### **10385-03-16 – Motion de félicitations – pompier volontaire**

Proposé par : M. Gérard Bouthot  
Appuyé par : M. Alain Paquin  
ET RÉSOLU

Qu'une motion de félicitations soit adressée à M. Stéphane Balagué pour la réussite du cours Section 2 du programme pompier 1.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**10386-03-16 – Inscription Congrès ACSIQ (association des chefs en sécurité incendie du Québec)**

Proposé par : M. Gérard Bouthot  
Appuyé par : M. André Surprenant  
ET RÉSOLU

D'autoriser l'inscription de M. Patrick Sauriol au Congrès 2016 de l'Association des Chefs en Sécurité Incendie du Québec (ACSIQ). D'autoriser l'émission d'un chèque au montant de 479,45\$.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**10387-03-16 – Comité santé et sécurité**

Proposé par : M. Gérard Bouthot  
Appuyé par : M. Alain Paquin  
ET RÉSOLU

Que ce Conseil autorise la formation d'un comité de santé et de sécurité pour le service d'incendie et les premiers répondants de la Municipalité de Venise-en-Québec. D'autoriser la Directrice-générale et secrétaire-trésorière à signer tout document à cet effet.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Le Conseiller Gérard Bouthot, donne **AVIS DE MOTION** de la présentation lors d'une séance du conseil, d'un règlement amendant le règlement du plan d'urbanisme no. 311-2007 visant à limiter dorénavant les usages de l'affectation récréotouristique 1 à des équipements récréatifs extensifs; à créer une nouvelle affectation récréotouristique «l'affectation «Récréotouristique 3» autorisant les habitations de haute densité, les services hôteliers et les équipements récréatifs intérieurs et extérieurs et à détacher au plan des affectations des sols une partie de l'aire récréotouristique RT-1 afin de créer la nouvelle aire récréotouristique RT-3.

**10388-03-16 – Adoption projet de règlement 422-2016 – plan d'urbanisme**

Proposé par : M. Gérard Bouthot  
Appuyé par : M. Alain Paquin  
ET RÉSOLU

Que ce Conseil adopte le projet de règlement 422-2016 amendant le règlement du plan d'urbanisme no. 311-2007 visant à limiter dorénavant les usages de l'affectation récréotouristique 1 à des équipements récréatifs extensifs; à créer une nouvelle affectation récréotouristique «l'affectation «Récréotouristique 3» autorisant les habitations de haute densité, les services hôteliers et les équipements récréatifs intérieurs et extérieurs et à détacher au plan des affectations des sols une partie de l'aire récréotouristique RT-1 afin de créer la nouvelle aire récréotouristique RT-3.».

Cette résolution annule la résolution no. 10355-02-16 adoptée antérieurement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Le Conseiller Gérard Bouthot, donne **AVIS DE MOTION** de la présentation lors d'une séance du conseil, d'un règlement amendant le règlement de construction no. 314-2007 afin d'ajuster certaines normes relatives aux fondations, aux toitures et à l'isolation des nouvelles constructions.

**10389-03-16 – Adoption projet de règlement 423-2016 amendant règlement de construction**

Proposé par : M. Gérard Bouthot  
Appuyé par : M. Alain Paquin  
ET RÉSOLU

Que ce Conseil adopte le projet de règlement 423-2016 amendant le règlement de construction no. 314-2007 afin d'ajuster certaines normes relatives aux fondations, aux toitures et à l'isolation des nouvelles constructions.

Cette résolution annule la résolution no. 10356-02-16 adoptée antérieurement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Le Conseiller Gérard Bouthot, donne **AVIS DE MOTION** de la présentation lors d'une séance du conseil, d'un règlement amendant le règlement de zonage no. 322-2009 visant à détacher une partie de la zone Rto-17 afin de créer la nouvelle zone récréotouristique Rto-54, à modifier certaines normes de la grille des usages et normes des zones Rto-17, Ha-40 et Ha-44, à autoriser les toits plats dans la zone Rto-54, à réglementer les câbles ou chaînes dans une voie d'accès et les matériaux autorisés pour une enseigne électronique, à modifier les normes des garages des maisons modulaires et à autoriser les maisonnettes du village d'hiver sur les terrains municipaux et aux endroits d'un évènement spécial.

**10390-03-16 – Adoption projet de règlement 424-2016 – amendant règlement de zonage**

Proposé par : M. Gérard Bouthot  
Appuyé par : Mme Line Émard  
ET RÉSOLU

Que ce Conseil adopte le projet de règlement 424-2016 amendant le règlement de zonage no. 322-2009 visant à détacher une partie de la zone Rto-17 afin de créer la nouvelle zone récréotouristique Rto-54, à modifier certaines normes de la grille des usages et normes des zones Rto-17, Ha-40 et Ha-44, à autoriser les toits plats dans la zone Rto-54, à réglementer les câbles ou chaînes dans une voie d'accès et les matériaux autorisés pour une enseigne électronique, à modifier les normes des garages des maisons modulaires et à autoriser les maisonnettes du village d'hiver sur les terrains municipaux et aux endroits d'un évènement spécial.

Cette résolution annule la résolution no. 10357-02-16 adoptée antérieurement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Le Conseiller Gérard Bouthot, donne **AVIS DE MOTION** de la présentation lors d'une séance du conseil, d'un règlement amendant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 352-2010 afin de modifier le critère relatif au stationnement dans la zone Rto-54 et le critère des matériaux autorisés pour une enseigne électronique.

**10391-03-16 – Adoption projet de règlement 425-2016 – amendant règlement sur les P.I.I.A.**

Proposé par : M. Gérard Bouthot  
Appuyé par : M. Alain Paquin  
ET RÉSOLU

Que ce Conseil adopte le projet de règlement 425-2016 amendant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 352-2010 afin de modifier le critère relatif au stationnement dans la zone Rto-54 et le critère des matériaux autorisés pour une enseigne électronique.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**10392-03-16 – P.I.I.A. 329 et 372 Avenue de la Pointe-Jameson**

CONSIDÉRANT une demande des propriétaires du :  
329, Avenue de la Pointe-Jameson – revêtement bardeaux gris et toiture bardeaux d'asphalte noir, refaire pente de toit de la galerie avant et changement de fenêtres et portes;  
372, Avenue de la Pointe-Jameson – construction d'une remise 10 x 10 en bois naturel, toiture bardeaux d'asphalte brun;

CONSIDÉRANT que ces demandes sont soumises à un P.I.I.A. ;

CONSIDÉRANT que ces projets respectent la réglementation municipale;

CONSIDÉRANT une recommandation favorable du Comité Consultatif d'Urbanisme;

Proposé par : M. Gérard Bouthot  
Appuyé par : M. Michel Vanier  
ET RÉSOLU

Que les projets soient acceptés tels que présentés.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**10393-03-16 – Autorisation de branchement 245, 19<sup>e</sup> Avenue Ouest**

CONSIDÉRANT une demande de raccordement supplémentaire au système d'égout aqueduc de la municipalité par le propriétaire du 245 19<sup>e</sup> Avenue Ouest (lot 5 853 431);

Proposé par : Mme Line Émard  
Appuyé par : M. André Surprenant  
ET RÉSOLU

Que ce Conseil autorise le propriétaire du lot 5 853 431 à se raccorder au réseau en autant que celui-ci accepte de signer une lettre d'entente avec la Municipalité.

Que le Maire et la Directrice-générale et Secrétaire-trésorière soient autorisés à signer cette entente.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**10394-03-16 – Autorisation paiement Béton Mobile St-Alphonse Inc.**

Proposé par : Mme Line Émard  
Appuyé par : M. Michel Vanier  
ET RÉSOLU

D'autoriser le paiement au montant de 21 059,61\$ à la firme Béton Mobile St-Alphonse Inc. pour le décompte progressif no. 5 pour les travaux d'égout aqueduc Phase 2. Ce montant sera pris à même le règlement d'emprunt 408-2014.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**10395-03-16 – Kiosque touristique – Aide financière MRC Développement culturel**

CONSIDÉRANT un projet d'agrandissement du kiosque touristique afin de se conformer aux normes de Tourisme Québec ;

CONSIDÉRANT que le coût de ce projet s'élève à 45 000\$;

CONSIDÉRANT qu'il demeure un montant résiduel d'aide financière disponible dans le cadre de la politique culturelle de la M.R.C. du Haut-Richelieu;

Proposé par : Mme Line Émard  
Appuyé par : M. Gérard Bouthot  
ET RÉSOLU

Que ce Conseil autorise le dépôt du projet d'agrandissement du kiosque touristique dans le cadre de la politique culturelle de la M.R.C. du Haut-Richelieu. Que la directrice-générale et secrétaire-trésorière Mme Diane Bégin soit autorisée à signer le protocole d'entente. Que la Municipalité s'engage à réaliser le projet et à investir 5% du coût total du projet en capital financier.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**10396-03-16 – Aréna de Bedford**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Bedford sollicite la municipalité de Venise-en-Québec afin qu'une entente intermunicipale soit prochainement signée relativement à l'usage de l'aréna ;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de la municipalité de Venise-en-Québec de signer une telle entente puisqu'une partie de sa population utilise l'aréna pour la pratique du hockey, du patinage artistique, du patinage libre ou toute autre activité de glace;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Bedford propose de définir les modalités d'une entente intermunicipale à être signée de façon à respecter les principes suivants :

- La Ville de Bedford assumera les coûts de la capitalisation liés au projet d'investissement initial rendu nécessaire pour maintenir les activités de l'aréna, ainsi que ceux jugés nécessaires par le conseil de la Ville de Bedford pour assurer l'intégrité du bâtiment une fois la rénovation complétée;
- Puisque toutes subventions ou réductions de coût auront un impact sur la capitalisation annuelle, il est convenu que 50 % de la réduction de coût annuel, par rapport à ceux du projet initial, sera affecté à la Ville de Bedford et que l'autre 50 % sera affecté sous forme de revenus de fonctionnement de l'aréna de façon à réduire le déficit d'opération;

- La Ville de Bedford assumera 20 % du déficit net d'opération de l'aréna;
- La gouvernance mise en place pour assurer la gestion de l'aréna sera composée d'un représentant par municipalité signataire de l'entente à l'exception de la Ville de Bedford qui en comptera deux.
- Les représentants municipaux seront désignés par leur conseil respectif par voie de résolution. Chaque année, un rapport d'activité incluant un rapport financier sera produit et remis aux membres du comité de gestion afin qu'il le dépose à leur conseil;
- Le remboursement annuel de tous coûts de capitalisation liés à l'opération de l'aréna, jugés nécessaires et acceptés par le comité de gestion sera intégré aux frais d'exploitation de l'aréna et réparties selon les modalités convenues;
- Toute fluctuation liée au financement de la dette sera à la charge ou au bénéfice de la Ville de Bedford;
- Un facteur de proximité intégrera l'éloignement et l'appartenance au pôle de Bedford pour la répartition de la charge financière inhérent au déficit d'opération;

#### 6.2 (suite)

- Toutes les municipalités signataires de l'entente devront s'impliquer dans les activités de collecte de fonds, et ce en proportion de sa contribution financière annuelle;
- L'entente sera d'une durée minimale de dix ans. Elle sera renouvelable annuellement pour une période de cinq ans, et ce à partir de la cinquième année.

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Bedford a défini que le mode de répartition du déficit d'exploitation pour les municipalités signataires de l'entente, autre que la Ville de Bedford, soit répartie selon les principes définis et fonction des paramètres suivants :

- Un montant fixe;
- Le nombre d'utilisateurs mineurs;
- La population;
- La richesse foncière uniformisée imposable;
- Un facteur de proximité.

CONSIDÉRANT QUE la formule de répartition a été présentée à la municipalité et qu'elle sera détaillée dans l'entente à être signée;

CONSIDÉRANT QUE les paramètres de la formule de répartition varient d'année en année, le calcul de la quote-part de chacune des municipalités sera ajusté annuellement avec les valeurs connues une fois que la période d'inscription (hockey mineur et patinage artistique) pour les utilisateurs mineurs sera terminée;

Proposé par : Mme Line Émard

Appuyé par : M. Alain Paquin

ET RÉSOLU

Que ce conseil adhère aux principes et aux paramètres de répartitions énoncés ci-haut, et qu'il appuie la Ville de Bedford dans ses démarches visant l'obtention de subventions permettant la rénovation de l'aréna.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

#### 10397-03-16 – Demande CCLACC – samedi 11 juin 2016

Proposé par : Mme Line Émard

Appuyé par : M. Alain Paquin

ET RÉSOLU

D'autoriser S.I.T.E. à utiliser les terrains municipaux et les facilités du Parc Jameson pour la 10<sup>ième</sup> édition de la CCLACC et à circuler sur le réseau routier de la municipalité le samedi 11 juin prochain.

Que M. Sylvain Girard, inspecteur municipal soit nommé comme personne ressource désignée pour représenter la Municipalité auprès du comité de la 10<sup>ième</sup> édition.

Que ce Conseil avise la Régie des Alcools, des courses et des jeux qu'il ne s'objecte pas à l'exploitation du permis demandé par S.I.T.E. pour la 10<sup>ième</sup> édition de la CCLACC qui se tiendra au Parc Jameson le 11 juin 2016 à la condition que celui-ci respecte la réglementation en vigueur dans la Municipalité ainsi que la réglementation du Ministère du Travail et du Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**10398-03-16 – Demande de réservation chapiteau - artisans**

Proposé par : Mme Line Émard  
Appuyé par : M. André Surprenant  
ET RÉSOLU

Que ce Conseil autorise les artisans à utiliser le chapiteau pour la saison estivale soit du samedi 25 juin au 3 septembre 2016 inclusivement sur le terrain adjacent à l'ancien presbytère. Qu'un montant de 1 350\$ soit facturé pour la saison.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**10399-03-16 – Dates – ventes de garage**

Proposé par : Mme Line Émard  
Appuyé par : M. André Surprenant  
ET RÉSOLU

Que les dates pour les ventes de garage soient fixées comme suit : 21, 22 et 23 mai 2016, 16 et 17 juillet, 13 et 14 août 2016.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**10400-03-16 – Kiosque touristique – demande de soumission**

Proposé par : Mme Line Émard  
Appuyé par : M. Gérard Bouthot  
ET RÉSOLU

Que ce Conseil autorise la Directrice-générale et secrétaire-trésorière à procéder par voie d'invitation pour la construction de l'agrandissement du kiosque touristique.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**10401-03-16 – Cession de lot – 25<sup>e</sup> rue Ouest**

Proposé par : M. André Surprenant  
Appuyé par : Mme Line Émard  
ET RÉSOLU

Que ce Conseil accepte la proposition de cession de lot de Mme Huguette Desranleau pour le lot portant le numéro 5 105 901 pour la somme de 1\$. Que Me Roseline Ménard soit mandatée afin de préparer le contrat notarié. D'autoriser le Maire et la Directrice-générale à signer tout document à cet effet. Que les taxes totalisant 181,81\$ soient annulées.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**10402-03-16 – Comptes du mois**

Proposé par : M. Jacques Landry  
Appuyé par : M. André Surprenant  
ET RÉSOLU

D'approuver la liste des comptes ainsi que les salaires totalisant 299 760.20\$ le tout tel que ci-après listé.

<u>No</u>	<u>CHÈQUES FOURNISSEURS</u>	<u>DESCRIPTION</u>	<u>MONTANT</u>
L1600009	HYDRO QUÉBEC	ÉLECTRICITÉS	14 520,98 \$
L1600010	LE RÉSEAU MOBILITÉ PLUS	TÉLÉCOMMUNICATION SI/PR	150,50 \$
L1600011	M.R.C. DU HAUT-RICHELIEU	QUOTES PARTS, DIGUES ET FORMATION SI	17 356,37 \$
L1600012	PITNEY BOWES	TIMBREUSE	528,07 \$
L1600013	SERVICE DE CARTES DESJARDINS	SERVICE D'INCENDIE/ POSTE CANADA /DÉPLACEMENT	2 326,59 \$
L1600014	TÉLÉBEC LTÉE	TÉLÉPHONIE	121,39 \$
L1600015	TÉLUS	CELLULAIRES	164,18 \$
L1600016	XITTEL INC.	SERVICE INTERNET	132,11 \$
L1600017	SOCIÉTÉ ASSURANCE AUTOMOBILE DU QC.	IMMATRICULATION ANNUELLE	6 427,86 \$



M0008723	SAAQ	IMMATRICULATION AUTOBUS	2 188,62 \$
C1500815	CSST	COTISATION 2015	272,96 \$
C1600057	DÉBOURSÉ ANNULÉ	ANNULÉ	0,00 \$
C1600058	CHOINIÈRE MORIN	2e VERSEMENT DÉNEIGEMENT	14 024,36 \$
C1600059	FINANCIERE BNC INC.	FINANCEMENT INTÉRÊTS	635,93 \$
C1600060	CENTRE D'ENTRAIDE D'HENRYVILLE	QUOTE PART	820,00 \$
C1600061	LES ENTREPRISES R. & RENALD ROY	MARCHÉ PUBLIC	3 909,15 \$
C1600062	LA CAPITALE ASS ET GEST. DU PATRIMOINE	COTISATIONS ASSURANCE COLLECTIVE	1 423,18 \$
C1600063	MONTY SYLVESTRE, CONSEILLERS JURIDIQUES	HONORAIRES PROFESSIONNELS	30 996,72 \$
C1600064	RÉGIE I.A.E.P.H.V.	QUOTE-PART	95 946,00 \$
C1600065	LA SECTION LOCAL 956 D'UNIFOR	COTISATIONS SYNDICALES	277,45 \$
C1600066	AUTOBUS CHAMPION INC.	ACHAT D'AUTOBUS	16 800,00 \$
C1600067	NUEVONET.COM	CABLAGE SERVICE CAMERA	883,01 \$
C1600068	TENTE GONFLABLE INC	IGLOO GONFLABLE	9 646,40 \$
C1600069	DÉBOURSÉ MARS 2016		0,00 \$
C1600070	ANDRÉ MÉTHÉ TRANSPORT	FUITE 23E RUE OUEST	2 012,06 \$
C1600071	BORDO, LANA	ENTRETIEN MÉNAGER	955,50 \$
C1600072	BOUTHOT GÉRARD	CCU 29-02-2016	45,00 \$
C1600073	CLAUDE & FRANCOIS PHÉNIX ET FILS	ÉCLAIRAGE	10 451,23 \$
C1600074	CMP MAYER INC,	TRANSPORT	17,56 \$
C1600075	COPICOM INC	CONTRAT DE SERVICE	482,70 \$
C1600076	CARDIO CHOC	MATÉRIEL MÉDICAL	56,33 \$
C1600077	DEGONGRE MICHEL	REMB POUR MATÉRIEL SI	28,17 \$
C1600078	EMCO CORPORATION	ACCESSOIRES AQUEDUC	460,21 \$
C1600079	GROUPE ENVIRONNEX	ANALYSES D'EAU	212,98 \$
C1600080	EXCAVATION ANDRÉ BIELLEN INC.	FUITE 23E RUE OUEST	968,09 \$
C1600081	GARAGE RÉJEAN RAYMOND	ENTRETIEN SI	473,41 \$
C1600082	GARAGE STÉPHANE BELHUMEUR ENR	TRANSPORT MAISONNETTES	97,72 \$
C1600083	GROUPE DELANDES FORTIN	NETTOYAGE STATION DE POMPAGE	2 004,88 \$
C1600084	GROUPE ULTIMA INC.	ASSURANCE	471,00 \$
C1600085	GIASSON ROGER	BOTTINE	229,94 \$
C1600086	GERVAIS MARIELLE	CCU 29-02-2016	35,00 \$
C1600087	LES CROISIÈRES DU LAC CHAMPLAIN	REPAS HÔTEL DE VILLE	326,66 \$
C1600088	L'HOMME ET FILS ENR	VOIRIE	1 605,95 \$
C1600089	LALONDE, NICOLE	CCU 29-02-2016	35,00 \$
C1600090	LAVOIE, MARCEL	CCU 29-02-2016	35,00 \$
C1600091	MARCHÉ VENISE	ÉPICERIE	83,83 \$
C1600092	MOTO SPORT G&L	VOIRIE ÉQUIPEMENT	704,80 \$
C1600093	PAPETERIE COWANSVILLE	FOURNITURE DE BUREAU	620,21 \$
C1600094	PIÈCES D'AUTO DE BEDFORD	VOIRIE	36,56 \$
C1600095	PLOMBERIE PIER-EAU	FUITE 23 <sup>e</sup> RUE OUEST/ PRESBYTERE	549,02 \$
C1600096	POSTES CANADA CORPORATION	TIMBRES	1 433,30 \$
C1600097	LES PUBLICATION MUNICIPALES	PHOTOCOPIES	373,67 \$
C1600098	PAQUETTE, RAYMOND	CCU 29-02-2016	35,00 \$
C1600099	RONA INC.	MARCHÉ PUBLIC	225,55 \$

C1600100	RG TECHNILAB	CYLINDRE SERVICE D'INCENDIE	281,69 \$
C1600101	ROCHON EXPERT- CONSEILS INC.	HONORAIRES PROFESSIONNELS	1 379,70 \$
C1600102	RIOUX VERONIQUE	REMB DOSSIER SAAQ	66,20 \$
C1600103	ROBICHAUD, DIANE	CCU 29-02-2016	35,00 \$
C1600104	SENCOM INFORMATIQUES	TECHNICIEN ET ANTI VIRUS	293,16 \$
C1600105	SUPER SOIR	CARBURANT VOIRIE	497,67 \$
C1600106	SAMSON LUC,	TRANSPORT AUTOBUS	402,41 \$
C1600107	TECHNO-CONTRÔLE 2000	INSPECTION ET RECHARGE DE CYLINDRES	766,99 \$
C1600108	TOILETTES PORTATIVES SANIBERT	SENTIER DE LA NATURE	143,72 \$
C1600109	GARAGE LÉO LORD	RÉPARATION D'ÉQUIPEMENT	200,18 \$
C1600110	A.RACINE & FILS LTÉE	ENTRETIEN AUTOBUS	1 371,65 \$
		SOUS-TOTAL	<b>250 056,53 \$</b>
		SALAIRES EMPLOYÉS DU 24 JANVIER AU 27 FÉVRIER	46 625,95 \$
		SALAIRES MAIRES ET CONSEILLERS	3 077,72 \$
		TOTAL :	<b>299 760,20 \$</b>

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**10403-03-16 – Levée de l'assemblée**

Proposé par : M. Jacques Landry  
Appuyé par : Mme Line Émard  
ET RÉSOLU

Que l'assemblée régulière du 7 mars 2016 soit levée à 20h50.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

\_\_\_\_\_  
Jacques Landry  
MAIRE

\_\_\_\_\_  
Diane Bégin  
SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

**CERTIFICATS CRÉDITS DISPONIBLES**

Je soussignée certifie qu'il y a des crédits disponibles pour les dépenses décrétées par le Conseil dans la présente assemblée.  
Secrétaire-trésorière

Je, Jacques Landry, Maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal

